



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°81-2019-155

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## **Direction Générale des Finances Publiques**

81-2019-09-10-001 - SPECIAL: Délégation de pouvoir et de signatures de la Trésorerie  
d'Albi-Ville et Périphérie (6 pages)

Page 3

Direction Générale des Finances Publiques

81-2019-09-10-001

**SPECIAL: Délégation de pouvoir et de signatures de la  
Trésorerie d'Albi-Ville et Périphérie**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'ALBI**  
**Trésorerie d'ALBI-ville et Périphérie**

209, rue du Roc  
81014 ALBI CEDEX  
TÉLÉPHONE : 05 63 49 59 00  
MEL : t081003@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE**

Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi  
830h-12h00 , 13h30-16h00  
Affaire suivie par Philippe ROBERT  
Téléphone : 05 63 49 59 05  
Télécopie 05 63 49 72 76  
Mail : philippe.robort1@dgfip.finances.gouv.fr

**Délégations de pouvoir et de signatures,  
décision prenant effet au 10 septembre 2019**

Je soussigné, Philippe ROBERT, administrateur des Finances publiques adjoint, nommé comptable à la Trésorerie Principale d'ALBI Ville et Périphérie par décision du Directeur Général de la Comptabilité Publique en date 23 novembre 2009, décide :

Article 1 : délégations de pouvoir .

Mesdames Nadine OMS et Sophie PUJAL, inspectrices des Finances publiques, ainsi que Monsieur Adrien SANGLA, inspecteur des Finances publiques, occupant les fonctions d'adjoints, reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris dans le cadre d'une action en justice ou d'une procédure collective, les mandataires étant autorisés à ester en justice et à effectuer des déclarations de créances et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures.

Article 2 : délégation générale de signature.

Mesdames Catherine CABROL, Marie-andrée CONSTANS et Christelle SUAOU, contrôleurs principales des Finances publiques, pour le service « Dépenses tous secteurs § Comptabilité Secteur public local ».

Marie-Thérèse CHORON, contrôleur principale des Finances publiques, pour la cellule « Recouvrement des produits locaux ».

Madame Christelle SUAU, contrôleur principale des Finances publiques, et Monsieur Didier FARRE, contrôleur des Finances publiques, pour la cellule Hôpital,

Madame Jeannine TAI-LEUNG, contrôleur principale des Finances publiques, ainsi que Monsieur Philippe GARRIGOS, contrôleur principal des Finances publiques, pour la cellule « Contentieux des produits locaux et hospitaliers »,

reçoivent délégation générale de signature à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part et de mes mandataires généraux, cette restriction n'étant toutefois pas opposable aux tiers.

### Article 3 : délégations spéciales de signature.

#### \*Caisse :

Mesdames Stéphanie PERIE, Maryline LACROIX et Maite SOBERA, agents d'administration principales des Finances publiques, Florence SANEGON, contrôleur des Finances publiques, Marie-Paule BRU-DEBALS, contrôleur principale des Finances publiques, et Monsieur Bruno FUNDA, contrôleur des Finances publiques, ainsi que Madame Sylvie VERDUS, contrôleur des Finances publiques, reçoivent délégation pour signer tout reçu de versement en numéraire, à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

Messieurs Michel THUILLET et Didier THOMAS, contrôleurs principaux des Finances publiques, reçoivent délégation pour signer tout reçu de versement en numéraire, à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions dans le cadre de la tenue de la sous-caisse (dédiée principalement aux régies de recettes et agences comptables).

#### \*Secteur « Dépense » :

Mesdames Stéphanie PERIE, agent d'administration principale des Finances publiques (tous secteurs), Catherine CABROL, contrôleur principale des Finances publiques (secteur HLM), Marie-andrée CONSTANS, contrôleur principale des Finances publiques (tous secteurs), Christelle SUAU, contrôleur principale des Finances publiques (tous secteurs) et Madame Antoinette PINTO, agent d'administration principale des Finances publiques (secteur hospitalier), ainsi que Messieurs Bruno FUNDA, contrôleur des Finances publiques (tous secteurs), et Monsieur Christophe COMBELLES, agent d'administration principal des Finances publiques (tous secteurs) ont délégation spéciale de signature pour tout document concernant les opérations de dépenses dans leurs secteurs respectifs, à l'exception de tout état ou courrier emportant décision autres que les rejets de pièces comptables pour un montant inférieur à 5.000€ [tels que les rejets de pièces comptables pour un montant supérieur à 5.000€ (prise en compte des enjeux), les correspondances relatives aux oppositions et cessions de créances, les conventions tripartites de prélèvements SEPA, les attestations (états récapitulatifs de dépenses au titre des demandes de subventions,...) ...].

Mesdames Catherine CABROL, Christelle SUAU et Marie-andr e CONSTANS, re oivent, par ailleurs, d l gation pour signer les virements de grand montant (VGM) et les virements internationaux (VINT), en compl ment des titulaires de la d l gation de pouvoir.

\*Comptabilit  de l'Etat :

Monsieur Didier FARRE, contr leur des Finances publiques, ainsi que Madame Muriel AYMARD, agent d'administration principale des Finances publiques, et Monsieur Christophe COMBELLES, agent d'administration principal des Finances publiques, charg s du secteur comptabilit  de l'Etat, re oivent d l gation pour signer les pi ces justificatives ou comptables courantes : d p t de ch ques endoss s   l'ordre du Tr sor Public.

\*R gies de recettes et d'avance :

Madame Marie-Th r se CHORON, contr leur principale des Finances publiques, Madame Florence SANEGON, contr leur des Finances publiques et Madame Maite SOBERA, agent d'administration principale des Finances publiques, re oivent d l gation pour effectuer toutes v rifications concernant les r gies de recettes et en signer les pi ces correspondantes pour le secteur public local, ainsi que Messieurs Philippe BAUZIL, agent d'administration principal des Finances publiques, et Didier FARRE, Contr leur des Finances publiques, en ce qui concerne le secteur hospitalier.

Madame Christelle SUAU, contr leur principale des Finances publiques, Madame Marie-andr e CONSTANS, contr leur principale des Finances publiques, et Monsieur Christophe COMBELLES, agent d'administration principal des Finances publiques, re oivent d l gation pour effectuer toutes v rifications concernant les r gies d'avances et en signer les pi ces correspondantes, pour le secteur local, Monsieur Didier FARRE, contr leur principal des Finances publiques, pour le secteur hospitalier, ainsi que Madame Catherine CABROL, contr leur principale des Finances publiques, pour le secteur HLM.

\*Secteur « Contentieux des produits locaux et hospitaliers » :

Madame Sophie PUJAL, charg e du secteur recouvrement des produits locaux et hospitaliers, inspectrice des Finances publiques, re oit d l gation pour ester en justice et signer les d clarations de cr ances aux mandataires de justice, ainsi que tous actes n cessaires au bon d roulement des proc dures collectives.

Elle re oit par ailleurs, d l gation sp ciale de signature pour tout document et tout acte pr contentieux ou contentieux  tablis aux fins de recouvrer les produits locaux et hospitaliers.

Madame Jeannine TAI-LEUNG, contrôleur principale des Finances publiques, et Monsieur Philippe GARRIGOS, contrôleur principal des Finances publiques, reçoivent délégation pour ester en justice et signer les déclarations de créances auprès des mandataires de justice, ainsi que tous actes nécessaires au bon déroulement des procédures collectives.

Ils reçoivent par ailleurs, délégation spéciale de signature pour tout document et tout acte pré-contentieux ou contentieux, établis aux fins de recouvrer les produits locaux et hospitaliers, en dehors des procédures de recouvrement forcé à l'encontre des débiteurs publics (actes au-delà de la mise en demeure).

Madame Marie-Paule BRU DEBALS, contrôleur principale des Finances publiques, et Monsieur Jean-pierre JARLAN, contrôleur des Finances publiques, reçoivent délégation pour exercer toutes poursuites et signer les demandes de renseignements, les lettres de relance et les mises en demeure (jusqu'à 2000€ - hors débiteurs publics, pour les mises en demeure).

\*Secteur « hébergés » :

Mesdames Maryline LACROIX et Muriel AYMARD, agents d'administration principales des Finances publiques, ainsi que Madame Christelle SUAU, contrôleur principale des Finances publiques, reçoivent délégation spéciale de signature pour effectuer les actes relatifs au suivi des dossiers, ainsi que pour signer les demandes de renseignements et les lettres de relance, dans le secteur des « hébergés ».

\*Secteur « Contentieux des produits HLM » :

Monsieur Adrien SANGLA, chargé du secteur HLM, inspecteur des Finances publiques, reçoit délégation pour ester en justice et signer les déclarations de créances aux mandataires de justice, ainsi que tous actes nécessaires au bon déroulement des procédures collectives.

Il reçoit par ailleurs, délégation spéciale de signature pour tout document et tout acte pré-contentieux ou contentieux établis aux fins de recouvrer les produits HLM

Reçoivent, également, délégation spéciale de signature, les agents suivants placés sous sa responsabilité :

- Mesdames Françoise VERNY et Corinne AUBERT, Adjointes administratifs, agents mis à disposition par « Tarn Habitat », ainsi que Monsieur Christophe CHAINET, agent d'administration principal des Finances publiques, pour établir tout document au titre du recouvrement amiable et pré-contentieux, et signer les demandes de renseignements ainsi que les lettres de relance.

- Madame Sylvie VERDUS, contrôleur des Finances publiques, et Monsieur Eric DUCHER, contrôleur des Finances publiques, pour exercer toutes poursuites et signer les demandes de renseignements, les lettres de relance, mises en demeure et tout document relatif au suivi des actes confiés aux huissiers.

#### \*Octroi des délais de paiement :

Reçoivent, chacun dans leur secteur, délégation spéciale de signature en matière d'octroi de délais de paiements en phase amiable et contentieuse :

- Madame Sophie PUJAL, inspectrice des Finances publiques, Madame Jeannine TAI-LEUNG, contrôleur principale des Finances publiques et Monsieur Philippe GARRIGOS, contrôleur principale des Finances publiques, (produits locaux et hospitaliers), ainsi que Monsieur Adrien SANGLA, inspecteur des Finances publiques (produits HLM);
- Pour une durée inférieure à 24 mois et dans la limite de 2.000 Euros (produits locaux et hospitaliers) : Madame Marie-Paule BRU DEBALS, contrôleur principale des Finances publiques et Monsieur Jean-pierre JARLAN, contrôleur des Finances publiques.
- Pour une durée inférieure à 24 mois et dans la limite de 2000€ (produits HLM) : Mesdames Françoise VERNY et Corinne AUBERT, adjoints d'administration, ainsi que Madame Sylvie VERDUS et Monsieur Eric DUCHER, contrôleurs des Finances publiques.
- Pour une durée inférieure à 12 mois et dans la limite de 1000 Euros, concernant les délais accordés aux guichets (produits HLM) : Monsieur Christophe CHAINET, agent d'administration principal des Finances publiques.

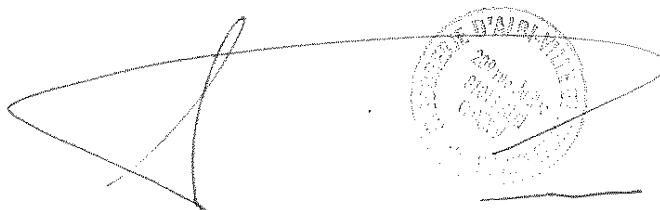
#### Article 4 : Modalités d'application

La présente décision annule et remplace dans ses effets à compter du 10 septembre 2019, celle du 3 octobre 2016,

#### Article 5 : publicité.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département du Tarn.

Fait à ALBI le 10 septembre 2019.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES' and 'DÉPARTEMENT DU TARN' around the perimeter, with the date '10 SEPTEMBRE 2019' in the center.



